

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT**Devoirs surveillés***Document d'inscription*Cercle scolaire : **Porrentruy**Année scolaire : **2022/2023**

Degré : _____ Enseignant-e-s : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Je souhaite que mon enfant fréquente les devoirs surveillés de la façon suivante :

<i>Degrés</i>	<i>Lundi 15h30 à 17h00</i>	<i>Mardi 15h30 à 17h00</i>	<i>Jeudi 15h30 à 17h00</i>	<i>Si ses devoirs sont terminés, j'autorise mon enfant à quitter la classe à 16h15.</i>
3P à 6P				

<i>Degrés</i>	<i>Lundi 15h30 à 16h15</i>	<i>Mardi 16h15 à 17h00</i>	<i>Jeudi 15h30 à 16h15</i>
7P à 8P			

1. La fréquentation des classes de devoirs surveillés est gratuite.
2. Les parents sont priés de fournir un **goûter** à leur enfant.
3. Les élèves inscrits ont l'obligation de fréquenter les classes de devoirs surveillés.
4. En cas d'absence ou de modification d'horaire, un message écrit sera demandé aux parents.
5. Les élèves qui suivent un cours facultatif LU, MA ou JE ne se rendront pas aux devoirs surveillés ce jour-là.
6. Lorsque l'élève quitte la classe, il est sous l'entière responsabilité de ses parents sauf s'il est inscrit à l'UAPE pour la fin de la journée.
7. Il est attendu de chaque élève un comportement qui respecte les conditions de travail mises en place par l'enseignant-e. Lorsqu'un élève ne se conforme pas à ces règles, il sera averti une fois par l'enseignant-e. Si, malgré cela, l'élève perturbe toujours la classe, il en sera exclu et ses parents en seront avertis par la direction.
8. La fréquentation de la classe de devoirs surveillés n'est pas une garantie que tous les devoirs soient terminés ou corrigés. Il appartient ensuite aux parents de faire une dernière vérification avec leur enfant.
9. **Les devoirs surveillés commencent dès la première semaine de la rentrée.** Ils n'ont pas lieu la dernière semaine de l'année scolaire.

Lieu et date : _____

Signature de l'élève : _____ Signature de l'autorité parentale : _____

DÉLAI DE RÉPONSE : VENDREDI 19 AOÛT 2022